

# RELEVE SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011

<u>Présents</u>: M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, M. FABRIANO, Mme

CHAFFARD, M. RICHARD, M. LANÉRY (jusqu'à 22h49), Mlle BELLILI, Mme SOLIMAN, M. YAHOUÉDÉOU, Mme CHADRON (à partir de 21h35), M. CHITRIT, M. TSARAMANANA (jusqu'à 22h35), M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme LEJUEZ, Melle BOURHIM, M.

OUÉDRAOGO, Mme ANGIBAULT.

**Pouvoirs**: Mme AUDRAIN pouvoir à M. FABRIANO

M. LANÉRY pouvoir à Mme ANGIBAULT (à partir de 22h49)

Mme MARCOU pouvoir à M. Mme CHAFFARD M. BRULFERT pouvoir à M. YAHOUEDEOU Mme SERVIERES pouvoir à M. GAYAUDON M. BALLUET pouvoir à Mme OFFROY

Mme CHADRON pouvoir à M. ZEMANEK (jusqu'à 21h35)

M. TSARAMANANA pouvoir à M. ZEMANEK (à partir de 22h35)

Mme TENG pouvoir à Mlle BELLILI M. CAFFIER pouvoir à M. CHITRIT

<u>Administration</u>: M. LEGASA, Directeur Général des Services

Mlle SAMUELIAN, Directrice du Cabinet du Maire

Secrétaire de séance : Mme CHAFFARD, assistée de Mlle GAVARD Angeline

La séance est ouverte à 21h10 par M. Denis GAYAUDON, Maire de Serris.

M. GAYAUDON annonce que le quorum est atteint (21 élus présents, et 8 élus ayant donné pouvoir) et propose le secrétariat de séance à Mme CHAFFARD et débute les points à l'ordre du jour.

Arrivée de Mme CHADRON à 21h35.

# I – ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Rapporteur: M. Le Maire

Le 25 septembre 2011 auront lieu les élections sénatoriales.

Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect pour un mandat de 6 ans.

Les sénateurs sont élus par les députés, les conseillers régionaux élus dans le département, les conseillers généraux et des <u>délégués de conseils municipaux</u>.

Le nombre de délégués de conseils municipaux dépend de la population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour les communes, de moins de 9 000 habitants, et un conseil municipal entre 27 et 29 membres, <u>15</u> <u>délégués</u> doivent être désignés au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (article L 289 du Code Electoral).

Les listes doivent également comporter <u>les suppléants</u>. En cas d'empêchement d'un délégué, c'est le suppléant de la même liste venant immédiatement après le dernier délégué qui est appelé à le remplacer. Le nombre de délégués suppléants est de 5.

M. le Maire ouvre le scrutin à 21h38.

La liste « Vivre ensemble à Serris » présente 15 délégués et 5 suppléants. La liste « Diversité, Proximité, Engagements » présente 5 délégués et 0 suppléant.

Le vote se déroule à bulletin secret.

#### **VOTE**:

- Liste « Vivre ensemble à Serris » : 22 voix
- Liste « Diversité, Proximité, Engagements » : 6 voix
- Bulletin nul · 1

La liste des délégués et suppléants est arrêtée de la manière suivante :

- Mandats de <u>délégués</u> : 12 élus de la liste « Vivre ensemble à Serris » et 3 élus de la liste « Diversité, Proximité, Engagements »
- Mandats de <u>suppléants</u> : 5 élus de la liste « Vivre ensemble à Serris » et aucun élus de la liste « Diversité, Proximité, Engagements »

# II – APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2011

Aucune remarque n'est formulée concernant le procès verbal du 26 avril 2011.

#### **VOTE:**

### - 24 POUR:

M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. RICHARD, M. LANÉRY, Mlle BELLILI, Mme SOLIMAN, M. YAHOUÉDÉOU, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, M. CHENON, M. ZEMANEK, M OUEDRAOGO et Mme ANGIBAULT *Ayant donné pouvoir*: Mme AUDRAIN, Mme MARCOU, M. BRULFERT, Mme SERVIERES, M. BALLUET, Mme TENG, M. CAFFIER

### - 05 ABSTENTIONS:

Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme LEJUEZ, Melle BOURHIM

Le procès verbal du 26 avril 2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

# III - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2010

**Rapporteur: M. ZEMANEK** 

Le Compte de Gestion de l'exercice 2010 retrace l'exécution du Budget Communal de l'exercice 2010, effectué par le Comptable Public.

Il doit être conforme au Compte Administratif.

Le compte de gestion prend en compte le résultat à la clôture de l'exercice 2009, la part affectée à l'investissement de l'exercice 2010, le résultat propre de l'exercice 2010 et le résultat de clôture de l'exercice 2010.

Les résultats constatés sont les suivants :

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2009	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMEN T EXERCICE 2010	RESULTAT DE L'EXERCICE 2010	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2010
INVESTISSEMENT	42 472,21 €		-138 660,05 €	-96 187,84 €
FONCTIONNEMENT	2 245 018,28 €	0,00 €	267 457,89 €	2 512 476,17 €
TOTAL	2 287 490,49 €	0,00 €	128 797,84 €	2 416 288,33 €

### **VOTE:**

### - 24 POUR:

M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. RICHARD, M. LANÉRY, Mlle BELLILI, Mme SOLIMAN, M. YAHOUÉDÉOU, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, M. CHENON, M. ZEMANEK, M OUEDRAOGO et Mme ANGIBAULT

*Ayant donné pouvoir* : Mme AUDRAIN, Mme MARCOU, M. BRULFERT, Mme SERVIERES, M. BALLUET, Mme TENG, M. CAFFIER

# - 05 ABSTENTIONS:

Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme LEJUEZ, Melle BOURHIM

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

# IV – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

M. GAYAUDON propose, selon l'article L 2121-14 du CGCT, de passer la présidence à Mme OFFROY, 1<sup>ère</sup> Adjointe. Les élus acceptent à l'unanimité.

### Rapporteur : M. ZEMANEK

Le Compte Administratif 2010 retrace l'exécution du Budget Communal de l'exercice 2010, effectué par l'Ordonnateur.

Il doit être conforme au Compte de Gestion du comptable.

Il retrace dans la balance générale par section les dépenses et les recettes de l'exercice, les reports de l'exercice N-1 ainsi que l'éventuelle affectation au compte 1068 comme indiqué dans le tableau cidessous :

	REPORTS DE L'EXERCICE 2009	DEPENSES 2010	RECETTES 2010	AFFECTATION COMPTE 1068	RESULTATS CUMULES AU 31/12/2010
FONCTIONNEMENT	2 245 018.28	11 269 604.39	11 537 062.28		2 512 476.17
INVESTISSEMENT	42 472.21	1 568 799.78	1 430 139.73		-96 187.84
TOTAL	2 287 490.49	12 838 404.17	12 967 202.01	0.00	2 416 288.33

Les restes à réaliser d'investissement 2010 (RAR) sont de 472 395,00 € en recettes et de 937 153,98 € en dépenses. Ils ont été intégrés dans le Budget primitif 2011.

#### **VOTE:**

#### - 23 POUR:

Mme OFFROY, M. CHEVALIER, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. RICHARD, M. LANÉRY, Mlle BELLILI, Mme SOLIMAN, M. YAHOUÉDÉOU, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, M. CHENON, M. ZEMANEK, M OUEDRAOGO et Mme ANGIBAULT

*Ayant donné pouvoir* : Mme AUDRAIN, Mme MARCOU, M. BRULFERT, Mme SERVIERES, M. BALLUET, Mme TENG, M. CAFFIER

### - 05 ABSTENTIONS:

Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme LEJUEZ, Melle BOURHIM

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Départ de M. TSARAMANA à 22h35, il donne son pouvoir à M. ZEMANEK.

# V – ADOPTION DES ANNEXES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Rapporteur: M. ZEMANEK

L'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1995 précise que le bilan des acquisitions et cessions opérées par la commune est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant et que ce bilan est annexé au compte administratif.

Par ailleurs, un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune doit être annexé au compte administratif, conformément au dernier alinéa de l'article 73-1 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002. Ce tableau donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal. Il figure page 54 du Compte Administratif.

Il convient à ce jour de se prononcer sur ces sujets.

### **VOTE:**

### - 24 POUR:

M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. RICHARD, M. LANÉRY, Mlle BELLILI, Mme SOLIMAN, M. YAHOUÉDÉOU, M. CHITRIT, M. TSARAMANA, M. CHENON, M. ZEMANEK, M OUEDRAOGO et Mme ANGIBAULT

*Ayant donné pouvoir* : Mme AUDRAIN, Mme MARCOU, M. BRULFERT, Mme SERVIERES, M. BALLUET, Mme CHADRON, Mme TENG, M. CAFFIER

#### - 05 ABSTENTIONS:

Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme LEJUEZ, Melle BOURHIM

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Départ de M. LANÉRY à 22h50, il donne son pouvoir à Mme ANGIBAULT.

# VI- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SPECIFIQUE AUX COOPERATIVES SCOLAIRES DANS LE CADRE DES SORTIES SCOLAIRES 2011

Rapporteur: Mlle BELLILI

Les écoles serrissiennes organisent chaque année des sorties scolaires.

Pour ce faire, la ville de SERRIS a prévu dans son BP 2011 une ligne budgétaire afin d'aider les écoles à financer le transport liée aux sorties scolaires. Cela concerne 80 sorties annuelles pour un budget global de 24 000 €.

Par ailleurs, comme chaque année, il est proposé de prélever 25% de ce budget afin de le verser sous forme de subvention à la coopérative scolaire. Ces crédits permettent de faciliter le paiement des sorties scolaires telles que les entrées aux musées, les places de cinéma, etc

Cette proposition a été faite à l'ensemble des écoles de la ville, six écoles sont intéressées par cette proposition.

Le vote est adopté pour chaque coopérative scolaire :

Coopératives scolaires	Montant de la subvention	Vote
Coopérative Elémentaire Jean de la Fontaine	1050 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
Coopérative maternelle Jean de la Fontaine	600 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
Coopérative Elémentaire Robert Doisneau	900 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
Coopérative Elémentaire Jules Verne	1350 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
Coopérative Elémentaire Henri Matisse	450 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

# VII- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES DANS LE CADRE DE PROJETS CULTURELS PROPOSES PAR LES ECOLES

**Rapporteur**: Mlle BELLILI

### JEAN DE LA FONTAINE élémentaire

L'école souhaite proposer des ateliers pédagogiques sur le thème de la robotique. Les classes CM1/CM2 et CM2, soit 47 élèves, étudieront ce sujet en classe avec l'équipe pédagogique de l'école et l'association Planète Sciences.

Le coût global de cette opération a été évalué à 2 149 euros incluant une participation de la coopérative scolaire de 649 euros.

Pour cela, il est donc proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 1 500 euros au titre de ce projet.

### JEAN DE LA FONTAINE maternelle :

L'école maternelle Jean de la Fontaine a choisi un projet sur le thème du jardin potager pédagogique.

L'équipe pédagogique de l'école maternelle Jean de la Fontaine souhaite associer à son projet des personnes spécialisées pour démarrer ce programme. L'association ALLIANCE TERRE VIE travaille depuis plusieurs années dans les écoles du Val d'Europe pour développer les jardins potagers. Ce jardin servira de support à tous les domaines d'apprentissage : observer, compter, dessiner, étendre son vocabulaire, etc... Le coût global de cette opération a été évalué à 1830 euros avec une participation de la coopérative scolaire à hauteur de 330 euros.

Pour cela, il est donc proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 1 500 euros au titre de ce projet.

### JULES VERNE maternelle:

L'école maternelle Jules Verne a choisi un projet culturel sur les thèmes de la découverte du patrimoine et l'approche de la culture scientifique.

Les sorties se dérouleront au Moulin Russon de Bussy Saint Georges. Les

élèves se rendront à plusieurs reprises dans ce lieu pour y aborder plusieurs thèmes :

- visite du Moulin avec atelier de fabrication de farine
- atelier pain
- approche scientifique : atelier « les petites bêtes dans la prairie »

Le coût global du projet s'élève à 1800 € incluant une participation de la coopérative à hauteur de 300 €.

Pour cela, il est donc proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 1 500 euros au titre de ce projet.

## HENRI MATISSE primaire:

L'école primaire HENRI MATISSE poursuit son projet sur les percussions.

Durant l'année 2010 le programme était construit ainsi :

- formation des enseignants et préparation du projet
- Sensibilisation aux instruments de percussion
- Achat des instruments de musique

En 2011 le programme se poursuit de la manière suivante :

- intégration des instruments lors des chorales
- préparation au stage du 3<sup>ème</sup> trimestre
- stage « création d'un spectacle »

Le coût global de cette opération a été évalué à 3640 euros. L'école HENRI MATISSE étant une école primaire la répartition sera de 1500 euros pour le projet secteur maternelle et les 2140 euros restant seront payés par mandat administratif sur le budget « activités spécifiques » de l'école élémentaire

Pour cela, il est donc proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 1 500 euros au titre de ce projet.

### **VOTE:**

Coopératives scolaires	Montant de la subvention	Vote
Coopérative Elémentaire Jean de la Fontaine	1500 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
Coopérative maternelle Jean de la Fontaine	1500 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
Coopérative maternelle Jules Verne	1500 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
Coopérative Elémentaire Henri Matisse	1500 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

# VIII- DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT REGIONAL ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2010-54 DU 27 SEPTEMBLRE 2010

## Rapporteur: Mme CHAFFARD/M. RICHARD

Dans le cadre de l'achèvement de la réhabilitation de la Ferme des Communes, il s'avère nécessaire de mettre en place un contrat régional afin de permettre à la commune de financer l'ensemble des opérations.

Les objectifs de la politique des contrats régionaux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Général permettent d'aider les communes de plus de 2000 habitants à entreprendre un aménagement cohérent de leur cadre de vie.

A la demande du SAN qui souhaite intégrer l'Ateliers d'Expositions et la Maison du Développement Durable, la demande de subventions a évolué et ne comprend plus le Bâtiment C.

Après examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme, il apparaît souhaitable de présenter un dossier de contrat régional afin notamment de permettre un meilleur fonctionnement de la vie administrative de la commune et plus généralement d'y améliorer le cadre de vie.

Ce contrat régional, d'un montant de 1.374.993 € HT comprend les opérations suivantes :

Ecole de danse
 799.740 € HT
 Pôle administratif culturel
 394.653 € HT
 Aménagements extérieurs
 180.600 € HT

Le financement de ce contrat sera donc assuré de la façon suivante :

- subvention de la Région Ile-de-France : 40 %, soit 549.997 € HT
- subvention du Département : 30 %, soit 138.090 € HT sur un plafond subventionnable de 1.200.000 € HT

Le complément du montant HT, ainsi que la TVA au taux de 19,6 %, restant à la charge de la commune sera financé sur fond propres ou emprunt.

Par ailleurs, les grands effectifs restent les mêmes.

En outre, la commune s'engage à prendre en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien liées à la mise en œuvre du contrat régional, à se conformer aux cibles HQE présentées dans le programme (Dossier Technique/Notice de présentation),

à ne pas démarrer les travaux avant la notification du contrat préalablement approuvé par la commission permanente du Conseil Régional, à réaliser les travaux dans un délai de 5 ans maximum après la signature du contrat et selon l'échéancier prévu, à mentionner la participation de la Région et apposer son logotype dans toute action de communication, à ne pas dépasser 80 % de subventions publiques, ainsi qu'à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans.

L'achèvement de la réhabilitation de la Ferme des Communes qui abrite déjà, une médiathèque, une maison des jeunes, une école de musique et une salle de spectacle de 250 places, consiste à transformer le bâtiment comme suit :

# - LE BATIMENT D pour

- o Pôle administratif culturel
- o Ecole de danse

#### - Ecole de danse

- o 2 salles de danse : un de 144 m² et un de 43 m²
- Les vestiaires et rangements associés

# - Locaux socio-culturels

O Dotés d'une entrée indépendante, autonome vis-à-vis des salles de danse

### - Démolition / Extension du bâtiment

- La partie RDC du bâtiment est prévue démolie, avec conservation du mur d'enceinte en son état, en prolongement du mur situé derrière la Maison des Jeunes, pour préserver l'aspect fermé du lieu.
- o Ce part a été retenu, pour deux raisons :
  - Charpente sans grand intérêt et trop basse pour offrir une hauteur de 3 m proportionnée à la dimension de la salle.

Espace trop contraint en largeur pour y loger une salle de danse de 14 x 14, le bâtiment créé en bardage stratifié vient former une avancée sur le bâtiment existant pour une meilleure insertion d'une part et pour créer un hall commun aux 2 espaces.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

# IX- DENOMINATION DE LA VOIE DESSERVANT LE PROGRAMME VAL SARIA

Rapporteur: M. Fabriano

Le programme immobilier de 30 logements en cours de réalisation par Bouygues Immobilier Val Saria est desservi par une nouvelle voie.

Nous avons été sollicités par le promoteur afin de procéder à l'adressage postal des logements.

Il convient avant de donner des numéros de voies de dénommer cette dernière.

Compte tenu de sa position dans le village et de la proximité de la ferme des célestins il est proposé la dénomination suivante :

- Rue du Puits.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, la voie desservant le programme immobilier Val Saria est dénommée Rue du Puits

### X-PRESENTATION DE L'AGENDA 21 DE SERRIS

**Rapporteur**: Mme OFFROY

Afin de promouvoir un **développement durable** sur la commune de Serris, conciliant efficacité économique, équité sociale et protection de l'environnement, le Conseil Municipal a engagé l'élaboration d'un **Agenda 21 local** par délibération n°2008-199, le 18 décembre 2008.

Aussi, après une préfiguration du projet (réalisation d'un inventaire des actions communales, constitution du Comité de Pilotage, cadrage budgétaire et temporel, recrutement d'un bureau d'études...), la collectivité a piloté l'élaboration de l'Agenda 21, en suivant différentes étapes :

- La rédaction du <u>diagnostic partagé</u>, validé en Conseil Municipal du 7 juin 2010, à partir d'un état des lieux élargi par une première phase de concertation,
- Le positionnement sur une <u>stratégie locale de développement durable</u>, rédigée à partir du diagnostic partagé et proposée à la concertation,
- La <u>définition des actions</u> (détermination de la faisabilité technique, des moyens financiers et temporels à développer recensés dans des fiches-actions) en concertation avec l'ensemble des élus, services et partenaires concernés.

Ces étapes ont donné lieu à un <u>premier programme d'actions</u> à mettre en œuvre sur la période 2011-2017, avec un bilan en 2014. Des outils d'évaluation et de suivi vont être établis afin de pérenniser et d'enrichir le processus au cours du temps. Ils permettront également de communiquer régulièrement et largement sur l'état d'avancement de la démarche.

Le **document Grand Public** produit reprend d'une manière pédagogique et simplifiée les éléments du programme d'actions. Il présente :

- Le cadre du projet,
- Les 4 axes, 26 objectifs et 89 actions.

Les 4 axes validés sont :

- Axe I : Construire une ville durable (6 objectifs et 17 actions),
- Axe II: Favoriser un développement local profitable à tous (5 objectifs et 21 actions),
- Axe III: Vivre ensemble dans une ville solidaire (7 objectifs et 23 actions),
- Axe IV : Etre responsable, une préservation par tous du territoire (7 objectifs et 26 actions).

Celui-ci sera présenté et distribué à l'ensemble de la population et des partenaires d'ici juin 2011.

### **Conclusion**

Les finalités de l'Agenda 21 sont multiples :

- construire une politique communale globale et durable en partenariat avec tous les acteurs du territoire.
- valoriser les actions de l'ensemble des services dans un document structurant,
- suivre de manière détaillée la mise en œuvre d'actions dans un objectif d'amélioration continue.

La présentation de l'Agenda 21 est actée par tous les membres de l'assemblée.

# XI- MOTION CONCERNANT LE MAINTIEN D'UN SERVICE DE RADIOTHERAPIE PUBLIC AU SEIN DE L'HOPITAL DE MARNE LA VALLEE

## Rapporteur: M. Le Maire

Lors des questions diverses du conseil municipal du 16 mai 2011, il a été porté à la connaissance des élus, l'intérêt de prendre une motion sur les problématiques de santé publique sur notre territoire.

Cette thématique a été abordée en bureau municipal du 23 mai 2011.

La délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire en date du 6 décembre 2010 rappelait la volonté que :

« Notre territoire puisse disposer d'un pôle hospitalier public de plein exercice avec l'ouverture du nouvel hôpital de Jossigny-Marne-la-vallée au printemps 2012 »

Ainsi, compte-tenu des informations qui ont été communiquées au dernier conseil de surveillance de l'hôpital de Lagny-marne-la-Vallée (du 29 mars 2011), la Commune de Serris s'associe à la motion votée par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire en date du 04 avril 2011 et à celle votée par la commune de Chanteloup en date du 06 décembre 2011 et demande que soit impérativement maintenu un service de radiothérapie public sur cet hôpital et qu'il soit bien entendu pérennisé lors du futur déménagement à Jossigny.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

# XII- DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

N°	Date	Intitulé	Dépenses TTC
2011-44	12 mai 2011	Spectacle clown magicien le 27/05 aux 1001 Bulles	450,00 €
2011-45	23 mai 2011	Contrat de cession dans le cadre de l'organisation de la fête de la musique avec l'association Art de vivre en Brie	2 000,00 €
2011-46	25 mai 2011	Annule et remplace la décision n°2011-36 relative au contrat d'hébergement pour le séjour Été en Août – Péniche en Bourgogne pour les 8 à 9 ans	4360,00 €

La séance est levée à 23h30 par M. Denis GAYAUDON, Maire de SERRIS.

Relevé des délibérations affiché en mairie le 20 juin 2011